



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation :

Nom: SI106
Code du produit: ZSI101
(Toutes teintes)

Identification de la société/entreprise :

Raison Sociale: DURIEU S.A..
Adresse: Z.A.I. "La Marinière" 2,bis rue Charles de Gaulle.91070.BONDOUFLE.FRANCE.
Téléphone : + 33 (0)1.60.86.48.70. Fax :+ 33 (0)1.60.86.84.84. Telex :.
sp.auger@durieu.com
www.durieu.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : + 33 (0)1.45.42.59.59.

Société/Organisme: ORFILA / INRS <http://www.centres-antipoison.net>.

Utilisation de la substance/préparation :

Finition industrielle, de type saturateur, en phase aqueuse.

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.
Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3 : voir paragraphe 16.

Substances Dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).
Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

Autres substances apportant un danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

INDEX	CAS	CE	Nom	Symb.	R:	%
603-014-00-0	111-76-2	203-905-0	2-BUTOXYETHANOL	Xn	20/21/22 36/38	0 <= x % < 2.5
603-027-00-1	107-21-1	203-473-3	ETHYLENE-GLYCOL	Xn	22	0 <= x % < 2.5

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation :

Transporter à l'air libre - vapeurs non toxiques.

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.
S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

En cas de projections ou de contact avec la peau :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre.

En cas d'ingestion :

En cas d'incident consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'étiquette ou l'emballage.
Ne pas faire vomir.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non concerné.

Moyen d'extinction approprié :

Mousse résistant aux alcools, CO2, poudres.

En cas d'incendie, utiliser des moyens d'extinction spécifiquement adaptés. Ne jamais utiliser d'eau

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :

Pulvérisation d'eau.

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles :

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Méthodes de nettoyage :

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Mesures d'ordre technique :

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Valeurs limites d'exposition selon INRS ED 984 et Arrêté Français du 30/06/04:

France	VME-ppm:	VME-mg/m3:	VLE-ppm:	VLE-mg/m3:	Notes:	TMP N°:
107-21-1	20	52	40	104	*	84 -
111-76-2	2	9.8	30	147.6	*	84 -

Valeurs limites d'exposition selon 2006/15/CE, 2000/39/CE, 98/24/CE:

CE	VME-ppm:	VME-mg/m3:	VLE-ppm:	VLE-mg/m3:	Notes:
107-21-1	20	52	40	104	Peau
111-76-2	20	98	50	246	Peau

Valeurs limites d'exposition (2003-2006):

Allemagne/AGW	VME:	VME:	Dépassement	Remarques	
107-21-1	10 ml/m3	26 mg/m3	2(I)	DFG, H, Y	
111-76-2	20 ml/m3	98 mg/m3	4(II)	DFG, H, Y	
ACGIH/TLV	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition:	Critères:
107-21-1	-	-	100	-	-
111-76-2	20 ppm	-	-	-	-
Suédois	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition:	Critères:
107-21-1	10 ppm	20 ppm	-	-	-
111-76-2	10 ppm	20 ppm	-	-	-

Protection respiratoire :

Un équipement de protection respiratoire pour absorber les aérosols (testé selon EN 143) doit être porté lorsque le produit est aspergé dans la mesure où l'exposition ne peut être contrôlée pour être en dessous du risque limite d'exposition.

Protection des yeux et du visage :

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.

Protection de la peau :

Après contact avec le produit, les vêtements souillés doivent être enlevés et la peau doit être nettoyée avec du savon et de l'eau ou un nettoyant pour la peau approprié.

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales :

Etat Physique :

Liquide Fluide.

Couleur : Variable suivant teinte

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

pH de la substance/préparation : Base faible.
Quand la mesure du pH est possible, sa valeur est : 8.50 .
Point/intervalle d'ébullition : 100 °C.
Intervalle de Point Eclair : Point d'éclair > 60°C.
Pression de vapeur : inférieure à 110kPa (1.10 bar).
Densité : > 1
Hydrosolubilité : Diluable.
Viscosité : env. 23sec coupe 4
Densité de vapeur : >1

Autres informations:

Miscibilité : eau en toute proportion
Point/intervalle de fusion : 0 °C.
Température d'auto-inflammation : non concerné.
Point/intervalle de décomposition : non concerné.
% VOC : 4.5%
VOC (g/l): 45

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.

Conditions à éviter :

Le produit est stable aux conditions de manipulation et de stockage décrites au § 7.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Le 2-butoxyéthanol et son acétate sont absorbés directement à travers la peau et auront des effets nocifs sur le sang.

En cas d'exposition par inhalation :

Risque négligeable dans les conditions normales de manipulation à température ambiante. Eviter de respirer les vapeurs, brouillards ou fumées.

Faiblement toxique. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable.

En cas d'ingestion :

Faiblement toxique. Peut causer des lésions pulmonaires légères à graves. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable

En cas de projections ou de contact avec la peau :

Légèrement irritant pour la peau en cas d'exposition prolongée. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable.

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Peut causer une gêne oculaire légère et passagère. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable.

Autres données :

CAS 111-76-2 : IARC Groupe 3 (The agent is not classifiable as to its carcinogenicity to humans).

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée écologique sur la préparation elle-même n'est disponible.

Mobilité :

Contient une phase solide.

Persistance et dégradabilité :

Matières Premières facilement biodégradables suivant les Directives OCDE

Écotoxicité :

Probablement faiblement nocif pour les organismes aquatiques

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets:

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.
Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.
Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales:

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.
On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Elimination des déchets et récupération des matériaux).

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air (ADR 2007 - IMDG 2006 - ICAO/IATA 2007).

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.
A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).
Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.
Ce produit n'est pas classé comme inflammable.

16 - AUTRES DONNÉES

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3:

R 20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R 22	Nocif en cas d'ingestion.
R 36/38	Irritant pour les yeux et la peau.

Directive 2004/42/CE (COV):

Les valeurs limites européennes de COV dans le produit (catégorie II Af) prêt à l'emploi sont de 150 g/l maximum en 2007 et de 130 g/l maximum en 2010.

La teneur en COV de ce produit, prêt à l'emploi, est de maximum 47 g/l.